



Licenciement abusif et mise à pied à titre conservatoire !!!

Par **Leonia**, le **07/09/2010** à **13:21**

Bonjour,
Hier au cours d'un entretien avec le représentant des ressources humaines de mon entreprise on m'a notifié mon licenciement avec une mise à pied à titre conservatoire. J'ai du quitter mon lieu de travail dans le quart d'heure.
Le motif invoqué est l'insuffisance professionnelle. motif que je conteste car sans fondement ainsi que la mise à pied à titre conservatoire, n'ayant commis aucune faute ou acte pouvant justifier une telle mesure vexatoire.
J'ai passé deux ans et un mois dans mon entreprise. Au cours de cette période mon employeur ne m'a jamais signalé que mon travail était source d'insatisfaction. Je n'ai jamais eu non plus d'entretien professionnel annuel et mon employeur ne m'a jamais fait passer la visite médicale.
J'ai subi des violences morales (par mail) de la part d'un collègue et d'un prestataire avec lequel je travaillais. Ma hiérarchie n'a jamais pris la peine de régler ces conflits. J'estime que ma hiérarchie m'a laissée complètement livrée à moi même durant toute la durée de mon contrat de travail et que j'ai peu à peu été écartée des informations et dossiers pouvant me permettre d'effectuer correctement mon travail.
Je n'ai pas commis de fautes professionnelle et me suis constamment efforcée de fournir un travail sérieux, rigoureux et de grande qualité.
Lors de l'entretien d'hier, il a été sous-entendu que l'entretien préalable au licenciement pourrait faire l'objet d'une transaction financière.
Ma question est la suivante : A quel montant d'indemnité puis-je prétendre ? Par qui puis-je me faire accompagner à cet entretien ? Dois-je aller aux prud'hommes ?
Merci d'avance pour votre aide